Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_20-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE HEN

Les Fonds publics et territoires sont intégrés à la Convention d'Objectifs Globale de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2023/2027 et articulés autour de 6 axes :

- Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droits de commun
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant
- Engagement et participation des enfants et des jeunes
- Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques
- Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant, des services enfance et jeunesse présentant de graves fragilités économiques
- Appui aux démarches innovantes

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_20-DE

Ce dispositif renforce le positionnement des Caisses d'Allocations Familiales au cœur des territoires et permet d'accompagner l'opérationnalité des objectifs inscrits dans le schéma départemental des services aux familles et les Conventions Territoriales Globales (CTG).

Dans ce cadre, deux conventions d'objectifs et de financement sont proposées entre la Ville de Lanester et la Caisse d'Allocations Familiales pour définir et encadrer les modalités d'attribution de cette aide :

- Convention Fonds Publics et territoires – Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques, pour un montant de 46 500€ pour l'année 2026 ;
- Convention Fonds Publics et Territoires – Renforcer les conditions d'accueils des enfants en situation de handicap, pour un montant de 26 385€ pour l'année 2026.

Les recettes seront inscrites à l'article 7067 du budget 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 21 octobre 2026,

Considérant l'engagement de la ville de Lanester en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant l'engagement de la ville de Lanester à lutter contre les inégalités et à garantir la réussite pour tous,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **ADOPTE** les conventions Fonds Publics et Territoires 2026

- Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques
- Renforcer les conditions d'accueils des enfants en situation de handicap

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★